



> recensement des ruchers dans les Vosges

En 2009, dans le cadre des actions menées pour la préservation de la biodiversité et en raison des mortalités élevées constatées ces dernières années dans les ruchers, le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a demandé à Monsieur Saddier, député de Haute-Savoie, un rapport sur l'état de l'apiculture en France. Une des conclusions de ce rapport est qu'il est indispensable, afin de mener des actions sanitaires efficaces, de bien connaître l'effectif et la répartition des ruches sur le territoire. À cette fin, le Ministre a pris un arrêté (23 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 11 août 1980) qui prévoit la déclaration an-

nuelle obligatoire par tous les apiculteurs des ruchers qu'ils exploitent. Cette nouvelle réglementation doit permettre aux apiculteurs non déclarés et inconnus des services préfectoraux de régulariser leur situation. Les personnes concernées peuvent passer en mairie à cet effet (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 8h30 à 12h). Les documents suivants sont à leur disposition :

- . une copie de l'arrêté du 11 août 1980,
 - . un modèle de déclaration CERFA n°13995*01,
 - . une note d'information à laquelle est jointe un formulaire de demande du NUMAGRIT (numéro attribué pour l'enregistrement dans les systèmes informatiques).
- Pour plus d'informations, appelez François Mangin (Epinal) au numéro suivant : 03 29 68 48 74.

> T.N.T.



«France Télé Numérique» vient de confirmer l'information : la télévision analogique cessera définitivement d'être diffusée à Raon l'Étape

dans la nuit du 27 au 28 septembre 2010. Cela veut dire qu'à cette date là, si vous n'avez pas fait le nécessaire pour passer à la Télévision Numérique Terrestre (T.N.T.), vous n'aurez plus rien qui s'affichera sur votre télé ! Sur Raon l'Étape, deux professionnels sont à votre service : «Télé Antenne Service» (03 29 41 47 57) et «Sébastien Bouquet Services», (03 29 63 08 46 et 06 83 27 29 57). Site internet : www.fran-cetelenumerique.fr

> P.L.U.

Depuis le mois de janvier, les plans du futur Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sont librement consultables en mairie. Ils sont affichés à proximité de l'accueil de l'administration. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, samedi de 8h30 à 12h.

> fiches Info->Énergie : c'est fini !

Avec la liquidation du CPIE Moyenne Montagne Vosgienne de Lusse, l'Espace Info Énergie disparaît (momentanément ou définitivement ?). Cela entraîne la disparition des fiches pratiques «info énergie» débutées en mars 2006.



n°3

un jardin dans la ville

mois
de MAI

distance fourmis et pucerons ;

- . la tanaïse éloigne les vers gris, les fourmis et les doryphores (attention : c'est une plante envahissante qu'il vaut mieux cultiver en pot) ;
- . persil et salade ne font pas bon ménage ;
- . associez la phalécie aux carottes, choux et radis ;
- . la tomate près du chou éloigne la piéride ;
- . le basilic repousse mouches et moustiques. Il s'associe aux tomates, asperges, poivrons, piments, aubergines... ;
- . la bourrache attire les abeilles, fait fuir les limaces, réduit les doryphores, éloigne les vers de tomate. Elle est appréciée des pommes de terre, courgettes, choux, fraisiers et tomates ;
- . le cerfeuil réduit l'invasion des limaces ;
- . le thym éloigne les mouches blanches, protège les choux et les brocolis ;
- . les œillets d'Inde protègent la plupart des plants des insectes nuisibles : pommes de terre, tomates, asperges, haricots, choux. À planter en bordure

de jardin ;

- . la capucine attire les pucerons (il suffira d'arracher les capucines et de les brûler), éloigne les punaises des courgettes et citrouilles, s'accommode avec les radis, courgettes, choux et tomates ;
- . alternez les rangs de carottes avec des rangs de poireaux ou d'oignons (pour les protéger réciproquement des mouches) ;
- . plantez les tomates à proximité des oignons, les haricots à côté des radis.

quelques recettes

Si vous souhaitez éradiquer une maladie ou un ravageur, vous avez la possibilité de concocter des recettes maison à base de plantes. Attention : ces méthodes, même si elles sont naturelles, peuvent perturber l'équilibre de votre jardin. Il faut prendre des précautions et les utiliser comme un produit chimique.

- . le purin de fougère aigle : efficace contre les pucerons, les acariens, les mouches mineuses. Attention : la fermentation produit une substance toxique,

le métaldéhyde (molécule entrant dans la composition de certains pesticides), toxique pour l'homme et les animaux domestiques,

- . le purin d'ortie : c'est le plus connu ! Il augmente le rendement des cultures, favorise le développement des feuillages et des tiges, accélère la maturation des fruits et repousse les pucerons ;
- . le purin de tanaïse : contre la rouille, l'oïdium, les aleurodes et les pucerons ;
- . le purin de consoude : excellent engrais naturel et précieux au potager (riche en oligoéléments) ;
- . d'autres types de macérations existent : la menthe poivrée (pucerons et aleurodes), les feuilles de rhubarbe (pucerons et teignes du poireau) ;
- . le soufre permet de lutter contre l'oïdium, la rouille, les acariens...
- . le cuivre permet de lutter contre les maladies fongiques et bactériennes (cloque du pêcher, chanvre, mildiou, bactériose...). Attention : en agriculture, les apports de cuivre métal sont limités à 6 kg par an et par ha.